



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Compagnies

Question écrite n° 344

#### Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre des transports et de la mer de bien vouloir l'informer des conséquences des récentes grèves aériennes sur les départs en vacances.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Certains personnels navigants techniques d'Air Inter ont observé pendant plusieurs mois un mouvement qui a affecté la tranche horaire de 0 heure à 8 heures le matin. Cependant, les préavis de grève successifs n'ont concerné cet été aucun des samedis, dimanches et jours fériés correspondant aux principaux départs et retours de vacances. Pour cette raison, le mouvement observé à Air Inter n'a eu sur les départs et retours de vacances que des conséquences limitées. Depuis quelques semaines, il semble que ce conflit soit en voie d'apaisement après l'appel à la raison que le ministre des transports et de la mer a lancé. Certains vacanciers ont pu être affectés par les mouvements de grève des personnels navigants techniques et commerciaux d'UTA qui ont conduit la compagnie à annuler ou à retarder quelques vols. Enfin il faut noter qu'à la différence de certains autres pays européens, le système de circulation aérienne français n'a subi aucune perturbation liée à des conflits sociaux, la concertation que le ministre des transports et de la mer a engagée avec les syndicats pendant l'été ayant été ressentie positivement par les personnels.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 344

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** transports et mer

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juillet 1988, page 2143